

**Séance publique du 3 juillet 2023**

Le 3 juillet 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme CHAIX Marie-Pierre - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine - Mme COMBIER Marie-Christine - M. HAUSHERR François - Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick - M. WNUK Stanislas (arrivé à 18h43) - Mme DAHMANI Samira - Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - Mme ROCHE Patricia - Mme SIRVENT Eliane - M. RANCHON Denis - M. ROYERE Christian - Mme BOZIER Sylvie - Mme MARSENI Habiba - M. LAVIS Christian - M. HALLYNCK Dominique – M. MURCIA Antoine - Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre - M. GUILLERM Stéphane

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 22
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 27.06.23

Absente : Mme PORQUET Céline

Procurations :

- M. LEBRETON Frédéric à Mme FAURE-ALLIRAND Estelle
- M. SAPHORES Pierre à M. WNUK Stanislas
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme BOUGUERRA Nadia à Mme SIRVENT Eliane

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : BUDGET ANNEXE « PORT » – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Madame Estelle FAURE-ALLIRAND

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux décisions modificatives,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-018 en date du 4 avril 2023 portant approbation du budget annexe « Port »,

Considérant qu'un ajustement de crédits est nécessaire sur le budget de fonctionnement 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 concernant le budget annexe « Port », comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 611 : Charges à caractère général	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à passer les écritures correspondantes,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10/07/2023

ID : 007-210703468-20230703-DEL_2023_029-DE



Délibéré le 3 juillet 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Martine MATTEI,

Maire de Viviers

